

COMMUNIQUE DE PRESSE DE JACQUELINE GALANT :

**Question d'actualité à Monsieur Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, à propos de l'intervention du Fonds des Calamités**

**Jacqueline Galant (MR) :** le 29 juin, la région de Mons-Borinage, dont fait partie l'entité de Jurbise, a largement souffert des pluies torrentielles qui se sont déversées sur le pays.

Plusieurs agriculteurs de Jurbise ont essuyé d'importants dégâts aux bâtiments et aux cultures suite à l'avalanche de grêlons liés à ces intempéries.

Les intempéries de ce type sont malheureusement devenues fréquentes dans nos régions ; Et certaines communes, plus que d'autres, souffrent régulièrement des dégâts qui y sont liés.

Dans le cas qui m'occupe, il est vrai que nous avons été relativement épargnés ces dernières années. La date du 29 juin, pourtant, restera gravée dans pas mal de mémoires d'agriculteurs qui ont perdu leurs récoltes mais qui doivent également réparer les dommages causés à leurs bâtiments.

Je sais qu'une nouvelle proposition de loi propose quelques modifications au niveau de la couverture des polices d'incendie mais qui ne rentreront en vigueur que l'an prochain. En attendant, qu'en est-il de l'intervention du Fonds des calamités ? Le nombre d'agriculteurs et de citoyens du Haianut victimes de ces inondations et autres grêlons sont une dizaine et les dégâts estimés à plusieurs millions d'euros. Les conditions d'intervention de ce Fonds sont extrêmement limitées, tant au niveau de l'évaluation globale des dommages qu'au niveau de la moyenne des dommages par familles et la fréquence des dommages.

Les intempéries de ces derniers jours pourront-elles être reconnues comme catastrophe naturelle ? Si tel est le cas, quel est le délai d'attente pour que les sinistrés soient indemnisés ? Dans le cas contraire, de quels recours disposent les sinistrés ?

Ce jeudi, en séance plénière, le Ministre Dewael a expliqué qu'il était favorable à une révision de la procédure afin d'accélérer les indemnisations. En principe, pour le 20 juillet, tout devrait être en ordre et le Gouvernement pourrait alors reconnaître le territoire sinistré comme zone de calamité. Le Ministre dit être prêt à mettre des personnes supplémentaires à disposition afin de traiter les dossiers individuels. Selon lui, tous les critères sont en tout cas réunis pour que la zone calamités soit reconnue. Si des problèmes devaient néanmoins surgir, Patrick Dewael se dit ouvert à la discussion.